

---

## Tempête Alex – Bulletin d'information n°1

---

### 1. Mobilité

---

#### 1.1 Routes

Le Département qui est l'autorité compétente est en cours de finalisation des diagnostics des routes de la vallée de la Roya. Les services du département se sont engagés à :

- Construire une **voie de désenclavement d'urgence d'ici 2 mois entre Breil et Tende**.
- Communiquer aux élus avant la fin de la semaine un calendrier prévisionnel d'avancement des travaux des pistes et voies d'accès provisoires.

#### 1.2 Train

La Région Sud qui est l'autorité compétente en la matière s'est assurée du rétablissement de la Ligne Nice-Breil.

- Depuis le 19 octobre dernier, un quai provisoire a été mis en place en amont de la gare de St Dalmas de Tende.  
Pour avoir les horaires : <https://www.ter.sncf.com/sud-provence-alpes-cote-d-azur/gares/87756833/Breil-sur-Roya/prochains-departs>
- La SNCF s'est engagée auprès de la Région Sud à ce que **la liaison jusqu'à Tende soit rétablie d'ici février 2021**.
- Les discussions concernant la liaison entre l'Italie à Tende sont actuellement en cours entre les autorités compétentes.

#### 1.3 Bus

La CARF qui est l'autorité compétente a mis en place une ligne gratuite de bus Menton-Breil via Sospel avec 4 allers-retours par jour.

- Depuis le 14 octobre 2020, rétablissement du transport à la demande (TAD) tous les jours de 6h30 à 19h30 entre Tende et la Brigue.
- Depuis le lundi 19 octobre 2020 mise en place d'un TAD entre Fontan centre village et la gare de Fontan- Saorge en correspondance avec les 2 TER quotidiens.
- Mise en place de liaisons entre Tende - St Dalmas de Tende et la Brigue. Pour réserver, contactez le : **0800 740 538**
- Depuis le 20 octobre 2020 mise en place par Zest d'une desserte dans la Roya allant de Fontan à Nice pour avoir les horaires voici le lien :  
[https://www.zestbus.fr/fileadmin/mediatheque/Keolis/SITES\\_TEMPORAIRES/keolis\\_menton/Images/Navette\\_Fontan - Saorge - Breil a partir du 20 octobre.pdf](https://www.zestbus.fr/fileadmin/mediatheque/Keolis/SITES_TEMPORAIRES/keolis_menton/Images/Navette_Fontan_-_Saorge_-_Breil_a_partir_du_20_octobre.pdf)

### 2. Eau, Assainissement, Électricité, Télécommunication et gestion des déchets

---

**Eau** : La CARF compétente en la matière informe que sur :

- **Breil-sur-Roya** : 99% des foyers sont raccordés en eau potable.
- **Saorge** : 99% des foyers sont raccordés en eau sanitaire, l'eau potable devrait être rétablie en coordination avec le Département qui travaille au rétablissement d'un pont provisoire.
- **Fontan** : 90% des foyers sont raccordés en eau potable. Bergue inférieur et supérieur ne sont raccordés qu'en eau sanitaire, des analyses sont en cours auprès de l'ARS.
- **La Brigue** : 99% des foyers sont raccordés en eau potable, 3 habitations sont encore non raccordées à ce jour (21/10/2020).

→ **Tende** : 95% des foyers sont raccordés en eau sanitaire avec restriction et à St Dalmas de Tende 100% de foyers sont raccordés en eau potable.

**GEMAPI** : Depuis le 12 octobre dernier la CARF a réalisé à Breil-sur-Roya, le curage du lac et des 2 affluents, la protection des berges, le désenclavement d'un quartier et la création d'un passage provisoire.

**Assainissement** : Tous les dispositifs sont actuellement à l'arrêt, un état des lieux et un recensement des travaux à réaliser ont été effectués.

**Électricité** : Le réseau électrique a été rétabli pour toutes les villes de la Roya soit par la réhabilitation du réseau, soit par la mise en place de générateurs.

**Télécommunication** : Le réseau téléphonique et le signal TV sont entièrement rétablis dans la Roya, reste actuellement le problème d'Internet dans certaines zones.

**Déchets** : La CARF a distribué 1 300 sacs cabas dans la vallée ainsi que 127 bacs. Un espace de collecte et de stockage des bacs à déchets a été créé à la gare de Breil-sur-Roya. Le ramassage et l'évacuation sont assurés pour Breil-sur-Roya, Saorge et Fontan.

Sur Tende, **les 30 tonnes de déchets ménagers seront évacuées en « big bag » et héltreuillage à partir du 23 octobre prochain.**



### 3. Actions de l'État

---

- L'État a classé en état de catastrophe naturelle en un temps record de trois jours les **55 communes** touchées par la tempête Alex.
- Un fonds spécifique de reconstruction des Alpes-Maritimes doté de **100 millions d'euros** a été mis en place. Ce fonds pourrait atteindre **un milliard d'euros**.
- Le **fonds de prévention des risques naturels majeurs** (Fonds Barnier) a été activé. Il prévoit une prise en charge jusqu'à 80 % des frais de reconstruction aux normes.
- Une « **conférence des financeurs** » a été mise en place afin que la solidarité nationale et locale se mobilise entre l'État, la Région, le Département et toutes les collectivités qui peuvent contribuer à la reconstruction et à la remise en état des routes et des infrastructures.
- Le 14 octobre dernier Mr Xavier PELLETIER a été nommé **préfet en mission de service public chargé** de la reconstruction des zones sinistrées des Alpes-Maritimes. Je l'ai accompagné le 20 octobre dernier dans la vallée de la Roya.



### 4. Aides de la Région Sud

---

- La Région Sud a débloqué un plan exceptionnel de **10 millions d'euros** d'aides d'urgence.
  - **2 millions d'euros** seront consacrés aux entreprises des communes impactées pour couvrir leur perte d'exploitation et assurer le versement des salaires.
  - **3 millions d'euros** profiteront aux exploitations agricoles des trois vallées pour compenser les pertes et reconstruire les exploitations détruites.
  - **5 millions d'euros** seront versés aux communes touchées par la catastrophe. Chacune devrait pouvoir obtenir **400.000 euros** pour les travaux nécessaires pour la commune.

- Ce plan sera complété par une enveloppe de **40 millions d'euros** dans le cadre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire dont :
- **20 millions d'euros** reviendront au Département des Alpes-Maritimes pour la reconstruction des routes de sa compétence (Vallée de la Roya notamment).
  - **20 millions d'euros** reviendront à la Métropole Nice Côte d'Azur au titre du Contrat Régional d'Équilibre Territorial supplémentaire.



## 5. Aides du département des Alpes-Maritimes

---

- Déblocage de **4,5 millions d'euros** d'aide sociale.
- Mise en place d'un numéro vert le : **0805.016.666** ouvert **7 jours sur 7, 24 heures sur 24**.
- Ouverture de Maisons d'aides aux sinistrés et accueil.
- A Breil-sur-Roya : "A CA D'BREIL", 7 place Brancion.
  - A Tende : Maison du Parc, 103 avenue du 16 septembre 1947.
  - A Menton : Maison des Solidarités Départementales, 4 rue Victor Hugo.
- Aide financière d'urgence :
- **1 500 euros** pour les particuliers sinistrés qui ont subi des dommages matériels.
  - **5 000 euros** pour les particuliers sinistrés qui ont perdu leur habitation principale, pour les entrepreneurs, commerçants, artisans et agriculteurs sinistrés qui ont subi des dégâts matériels.
  - **10 000 euros** pour les entrepreneurs, commerçants, artisans sinistrés qui ont perdu leur exploitation.
- Pour faire les demandes d'aides : un formulaire en ligne sur :  
<https://demarches.mesdemarches06.fr/social/intemperies-soutien-aux-sinistres/>



## 6. Aides de la CARF

---

- **Mise en place d'un numéro : 04 92 41 80 30** - 7jours/7 de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.
- **Acheminement de vivres dans la Roya** : 300 palettes de fret, 72 containers isothermes avec 144 blocs froids, 120 tonnes de vivres et matériels.
- **CCAS** : Prise en charge de l'hébergement et de la restauration des sinistrés évacués et mise en place avec le département de maisons d'aides aux sinistrés à Breil, Tende et Menton (cf. point 5).
- **Action financière immédiate** : Transfert des **50 000 euros du fonds de soutien COVID** de la CARF au bénéfice des commerçants et entreprises de la Roya.  
Proposition d'une **aide d'urgence d'1,7 millions d'euros** et abondement du fonds départemental CCI en faveur des sinistrés à hauteur de **100 000 euros**.
- **SIG** : mise en place d'une application spécifique à l'usage des agents de la CARF et des communes intitulée « ROYA 2020 ».



## 7. Aides de la Principauté de Monaco

---

Le Prince Albert de Monaco a annoncé le déblocage de **4 millions d'euros** afin d'aider les vallées dévastées par la violente tempête Alex. Cette somme sera divisée en quatre : **1 million d'euros à chaque vallée française touchée, ainsi qu'à Vintimille**.

## 8. Soutien des Chambres consulaires

### La CCI



- Mise en place d'une équipe de 20 collaborateurs pour aider les entreprises et commerces sinistrés.
- Recensement des professionnels impactés et de leurs besoins. Pour vous faire connaître remplissez le formulaire dédié sur le site : <https://online.cote-azur.cci.fr/cgi-bin/HE.exe/SF?P=5z309z5z-1z-1z2F7DDC0EAC>
- Mise en place d'un **Guichet Unique Post-Intempérie**, prenez contact avec l'équipe CCI en appelant le **04 93 13 75 73**, ou en adressant un mail à [alloCCI@cote-azur.cci.fr](mailto:alloCCI@cote-azur.cci.fr)
- Mise à disposition un kit de fiches pratiques et courriers types pour faciliter les démarches, identifier les aides, reconstruire...retrouvez ces courriers sur le site <https://www.cote-azur.cci.fr/tempete-alex-la-cci-sur-le-front/>

### La CMAR PACA



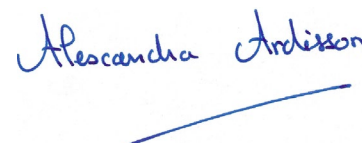
- Activation d'une cellule d'urgence, dotée d'un fonds d'urgence calamités et catastrophes naturelles, à hauteur de **700.000 euros**. Ce soutien financier a pour objectif d'aider les entrepreneurs à assurer les dépenses de première nécessité et à envisager la possibilité d'une reprise d'activité dans les meilleures conditions.
- Dans le cadre du dispositif « guichet unique entreprises », l'équipe de la Chambre est disponible par téléphone au : **04 93 14 24 63** ou par mail au : [assistance06@cmar-paca.fr](mailto:assistance06@cmar-paca.fr)
- Mise en place d'une permanence sur place dans les principales zones impactées (vallée de la Roya, de la Vésubie et de la Tinée) afin d'accompagner les artisans dans la constitution de leur dossier d'aide.
- Organisation d'une collecte de dons à destination des populations sinistrées au sein des locaux de la CMAR de Saint-Laurent du Var.

### La Chambre de l'agriculture



- Mise en place d'une cellule de crise pour organiser l'aide d'urgence au plus vite.
- Un conseiller en élevage, qui connaît parfaitement le terrain, est quotidiennement sur le terrain.
- Si vous êtes dans le besoin ou connaissez un agriculteur dans le besoin, il faut remplir un formulaire en ligne : <https://paca.chambres-agriculture.fr/index.php?id=2959883>
- Si vous souhaitez contacter la chambre de l'agriculture, un numéro unique : **04 93 18 45 00**

*Au plus près des institutions, des élus et des habitants de la Roya, je m'engage à vous communiquer régulièrement les éléments d'information en ma possession.*



Alexandra VALETTA-ARDISSON